

www.tzen5.com

Tout savoir sur la procédure Loi sur l'eau

La procédure Loi sur l'eau vise à prendre en compte les enjeux liés au bon état des eaux, à conserver les écosystèmes aquatiques et à préserver les écoulements naturels. Elle prévoit ainsi que les projets pouvant avoir un impact sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques fassent l'objet d'une procédure de déclaration ou d'autorisation préalable à leur mise en œuvre.

Du fait de son itinéraire, il est apparu nécessaire d'évaluer les incidences du projet T Zen 5 sur l'écoulement des crues de la Seine. Les nombreuses études et analyses menées démontrent toutefois un faible impact du projet. En effet, les aménagements prévus pour le T Zen 5 ne provoqueront pas d'« effet barrage » en cas de crue de la Seine, du fait des faibles hauteurs de modifications topographiques (+/- 20 cm). Par ailleurs, le projet n'impacte pas de zones humides.

L'enquête publique, qui aura lieu du 20 juin au 20 juillet 2022 s'inscrit dans cette procédure, en application de l'article L.181-1 du Code de l'environnement, pour les tronçons du T Zen 5 aménagés par Île-de-France Mobilités. Les tronçons aménagés dans le cadre des projets connexes ont déjà fait l'objet d'arrêtés préfectoraux au titre de la procédure Loi sur l'eau.







NOUVELLE LIGNE

Paris > Choisy-le-Roi

Enquête publique environnementale : exprimez-vous!



u lundi 20 juin au mercredi 20 juillet inclus, se tiendra l'enquête publique d'autorisation environnementale du Bus T Zen 5. Situé en quasi-totalité dans le lit majeur de la Seine, le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la procédure Loi sur l'eau, avant de passer en phase travaux.

Le but de cette enquête publique est de garantir l'information et la participation de tous en recueillant vos avis sur le projet. Les avis et propositions recueillis au cours de l'enquête donneront lieu à un rapport et un avis de la commissaire enquêtrice. Ils seront étudiés par le maître d'ouvrage, Île-de-France Mobilités, et les services de l'État qui accorderont l'autorisation environnementale pour permettre la poursuite du projet.

Retrouvez toutes les informations sur le projet ainsi que les modalités de participation à l'intérieur de ce numéro spécial!









LE PROJET EN BREF

La nouvelle ligne de bus T Zen 5 reliera le 13e arrondissement de Paris à Choisy-le-Roi en passant par Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Long d'environ 9,5km, le tracé du nouveau bus T Zen 5 participera au développement économique et urbain des territoires desservis.

Afin de garantir une haute qualité de service, les bus T Zen 5 bénéficieront d'aménagements spécifiques :

- Les temps de parcours seront garantis grâce à la circulation en voie dédiée sur la plupart des axes et à la priorité aux carrefours à feux.
- Les stations seront accessibles à tous, sur le même modèle que celles du Tram 9 (à la fois clairement identifiables et intégrées dans l'espace urbain), **modernes** (information en temps réel et distributeurs de titres de transports, ...) et confortables (assises, abris, ...).
- Des aménagements cyclables continus seront réalisés tout le long du tracé avec des arceaux de stationnement vélo à chaque station.

La ligne de bus T Zen 5 sera empruntée par des véhicules inédits de 24 m de long (composés de trois voitures) dotée d'une motorisation 100 % électrique avec une recharge par le sol. Ils offriront:

- Une accessibilité totale : plancher bas, portes coulissantes, ...
- Un confort pour les voyageurs : spacieux, lumineux,
- Une information en temps réel à bord.
- Un design identifiable.



* Ces aménagements sont en cours de précision avec les villes concernées.

Chiffres clés

Les aménagements du T Zen 5





4 communes



9,5 km



Itinéraires cyclables et stationnements vélo aux stations

Une offre renforcée



voyageurs attendus chaque jour



5h30 à 00h30 un service continu 7j/7



entre chaque bus en heure de pointe



Des bus bi-articulés 100 % électriques

Un atout pour le territoire

(Évolution attendue entre 2016 et 2030)



emplois créés

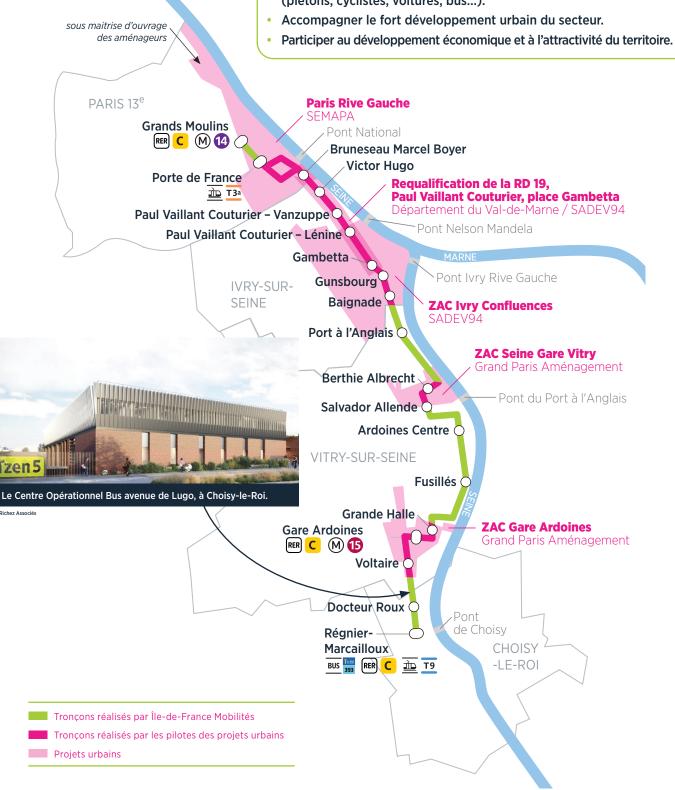


habitants

UN PROJET INTERCONNECTÉ ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN



- Offrir une liaison structurante pour le territoire, complémentaire au réseau ferré et au réseau de bus existants.
- Développer une offre de transport fiable, à grande capacité. accessible et confortable, contribuant à limiter le développement de la voiture particulière.
- Organiser un partage de voirie apaisé entre les différents usagers (piétons, cyclistes, voitures, bus...).



LE BUS T ZEN 5 ET SON ENVIRONNEMENT

À travers la requalification urbaine qui l'accompagne, le projet vise non seulement à proposer une alternative à la voiture et limiter la congestion et la pollution, mais aussi à réaliser des aménagements répondant aux exigences environnementales.

C'est pourquoi tout au long de la ligne :

- Les aménagements du projet seront dimensionnés afin d'infiltrer un maximum d'eaux de pluie ;
- Des modes alternatifs d'évacuation des eaux de pluie, tels que des noues, favoriseront l'infiltration naturelle tout en désimperméabilisant en partie l'espace public;
- Toute utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite pour l'entretien des espaces extérieurs ;
- Les arbres plantés au niveau des stations apporteront un confort thermique aux voyageurs, lorsque cela sera possible;
- Des alignements d'arbres permettront de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Le Centre Opérationnel Bus (COB) du Bus T Zen 5, situé à Choisy-le-Roi, a également fait l'objet d'une écoconception :

- Le bâtiment, dont la structure sera en bois et la façade de rez-de-chaussée en briques recyclées, disposera de panneaux photovoltaïques ainsi que de dispositifs d'éclairage et de ventilation naturels;
- Un effort de végétalisation a été réalisé pour limiter les îlots de chaleur et favoriser le confort thermique des voyageurs (plantation d'une trentaine d'arbres apportant de l'ombre aux bus remisés) ainsi que de favoriser l'infiltration naturelle des eaux (toits végétalisés, noues...).
 Une partie des eaux de pluie sera également récupérée et réutilisée dans le cadre de l'exploitation du COB.

Cette attention portée aux exigences environnementales est tenue depuis la conception jusqu'à la réalisation. Par exemple, durant les travaux, les crues seront activement surveillées afin de replier les chantiers si besoin et ainsi préserver les eaux de la Seine.





Le centre opérationel bus (COB) vu depuis la voie des Roses, à Choisy-le-Roi.

Le saviez-vous?

Parmi les diagnostics environnementaux réalisés pour le dossier d'autorisation environnementale, le diagnostic écologique sur la faune, la flore et les habitats naturels mené en 2020 a conclu à l'absence d'impacts sur les zones à enjeux. Retrouvez le détail de cette étude dans les annexes du dossier (volet G)!



Le dossier d'autorisation environnementale



Le dossier soumis à concertation comporte plusieurs volets spécifiques :

- Le guide de lecture vous donne toutes les clés de compréhension du dossier dans son ensemble;
- → Le dossier d'autorisation de la procédure Loi sur l'eau : présente tous les aspects du projet en lien avec la gestion de l'eau et les milieux aquatiques;
- ② L'étude d'impact actualisée, récapitule l'état initial du territoire, évalue les possibles effets positifs et négatifs, et présente les solutions envisagées;
- Les avis émis sur le projet : ils regroupent tous les avis du public et des autorités compétentes depuis 2013;
- Les annexes regroupent les plans détaillés et les diagnostics préalables, ...

COMMENT CONTRIBUER?





aux horaires d'ouverture, avec un registre pour recueillir vos avis.



sur le site Internet dédié dae-tzen5.enquetepublique.net

8 permanences pour échanger avec la commissaire enquêtrice et donner votre avis :

6 permanences en Mairie



DE CHOISY-LE-ROI mardi 21 iuin - 9h-12h

jeudi 7 juillet - 14h-17h



DE PARIS 13e jeudi 30 juin - 15h-18h



DE VITRY-SUR-SEINE samedi 2 juillet - 9h-12h mardi 12 juillet - 14h30-17h30



MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE mercredi 6 juillet - 9h-12h

2 permanences en visio sur rendez-vous préalable



lundi 11 juillet 2022 - 16h-19h



mercredi 20 juillet 2022 - 16h-19h

dae-tzen5.enquetepublique.net

Formulez vos observations



sur le registre d'enquête prévu à cet effet, dans les 4 mairies et au siège de l'enquête (Préfecture du Val-de-Marne à Créteil)



par correspondance : Préfecture du Val-de-Marne, 21-29 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil, à l'attention de Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêtrice



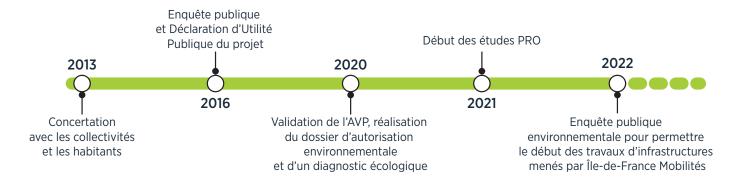
par voie électronique : dae-tzen5@enquetepublique.net

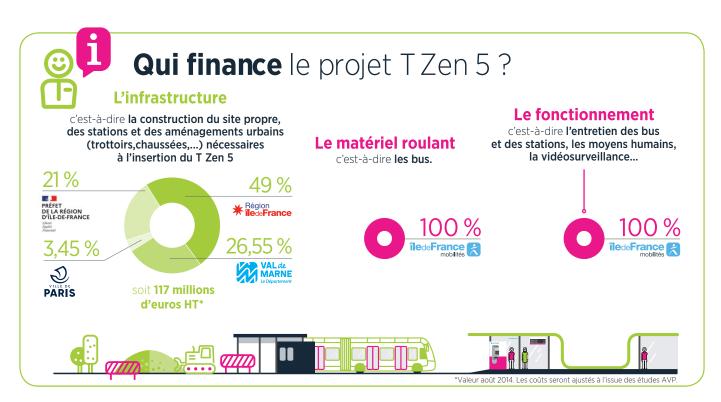
Le déroulé de l'enquête publique environnementale

- 2019-2020 Phase amont : études, constitution du dossier et échanges avec la Police de l'eau de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- 2021 Phase d'examen : dépôt du dossier par Île-de-France Mobilités et analyse par les autorités compétentes
- 20 juin-20 juillet 2022 Phase d'enquête publique : recueil des avis des collectivités et citoyens, rapport d'enquête
- 20 juillet-fin 2022 Phase de décision puis arrêté préfectoral d'autorisation



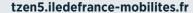
LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET





Le T Zen 5 et vous







Formulaire contact



@TZEN5

www.tzen5.com

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Juin 2022 - Directeur de la publication : Laurent Probst Direteur de la rédaction : Arnaud Crolais Conception-réalisation : Transamo / Studio Kali Crédits photos : Île-de-France Mobilités, Richez Associés, Egis, Cyril Chigot - Impression : Perigraphic

